

- *Mesures punitives concernant l'avortement*  
Entente à l'effet que les gouvernements devraient examiner les lois qui contiennent des mesures punitives (par ex., l'emprisonnement) envers les femmes ayant subi un avortement illégal, et qu'ils devraient se pencher sur les répercussions sanitaires des avortements dangereux.
- *La famille*  
Déclaration à l'effet que la responsabilité d'élever des enfants incombe aux parents — homme et femme — et à la société dans son ensemble, et que la maternité et la responsabilité de mère ne doivent pas restreindre la pleine participation des femmes à la société. On reconnaît que la famille, fondement de la société, doit être renforcée et qu'il existe diverses formes de familles dans les différents systèmes culturels, politiques et sociaux.
- *Droits et responsabilités des parents*  
Adoption d'un libellé permettant d'établir un juste équilibre entre les droits, devoirs et responsabilités des parents et les droits et capacités changeantes des enfants pour ce qui est des questions d'accès à l'information, de vie privée et de confidentialité.
- *Les fillettes*  
Entente réclamant l'élimination de toutes les formes de discrimination envers les fillettes et visant à assurer qu'elles jouissent d'un accès égal à l'éducation et à la formation, à la nutrition et aux soins de santé.
- *Égalité des droits des enfants en matière d'héritage*  
Déclaration sur les droits à la succession et à l'héritage en vue d'éliminer les obstacles à l'égalité pour les fillettes.
- *Éducation*  
Reconnaissance de l'alphabétisation et de l'éducation comme éléments essentiels à la réalisation de l'égalité. Les propositions du Canada portant sur l'importance de la formation et de l'éducation permanente ont été acceptées.
- *Analyse comparative entre les sexes*  
Demande que les politiques et les programmes comportent une analyse comparative entre les sexes afin que les gouvernements tiennent compte des répercussions différentes que ces politiques et ces programmes peuvent avoir sur les femmes et les hommes.
- *Intégration des droits humains des femmes dans tout le système des Nations Unies*  
Entente pour que toutes les agences et tous les organismes spécialisés des Nations Unies tiennent compte de la « dimension spécifique aux sexes » dans l'élaboration de politiques et de programmes.